

Un questionnaire au temps de Vichy

Juifs visibles, juifs invisibles : une histoire de famille

Carole Ksiazenicer-Matheron

En hommage amical à Annie Stora dont les travaux sur les questionnaires de la République m'ont inspirée pour cet article

Mon père, Jacques Ksiazenicer, né à Varsovie en 1925 est mort en 2018 dans la petite ville des Ardennes où il a passé la plus grande partie de sa vie, ma ville natale. Arrivés de Pologne au début des années trente, ses parents avaient ouvert un petit commerce de vêtements, et mon grand-père, que je n'ai pas connu, faisait des tournées dans la campagne environnante avec au début une simple charrette à bras. Ils étaient apparemment déjà bien intégrés à la vie locale lorsque la guerre éclate. Leur naturalisation est alors très récente, datant de 1939. Mon père, qui parlait encore polonais et yiddish à son arrivée est à ce moment un jeune adolescent qui se fond totalement dans la vie tranquille d'une petite ville de l'Est de la France, jouant au foot et allant au cinéma avec ses copains, faisant du vélo pour aller se baigner dans les lacs de la région et n'ayant que très peu de souvenirs de sa Pologne natale.

Sans être mutique sur la période de la guerre, mon père n'évoquait que rarement quelques-uns des épisodes qui avaient permis à la famille d'échapper à la déportation. Il cherchait toujours à transmettre de préférence le côté positif des choses, sa jeunesse, ses espoirs d'une vie meilleure, le souvenir d'une excursion à vélo à Gérardmer juste au moment de la rafle du Vel d'Hiv, et il fallait creuser au-delà de sa pudeur naturelle pour deviner sa frustration d'adolescent de ne plus pouvoir aller au cinéma comme les autres à cause des lois antisémites de Vichy.

De cette période capitale, ne m'ont été transmises que des bribes de souvenirs enveloppant des faits un peu plus saillants au sein d'une mémoire familiale lacunaire : le franchissement de la ligne de démarcation avec sa sœur Ida, d'un an plus jeune que lui, séparément des parents, qui avaient sans doute eu peur de se trahir par leur accent et de mettre en danger leurs enfants. Le refuge au Mont-Dore, en Auvergne, puis l'accueil clandestin dans une ferme de l'Indre, chez une ancienne employée de maison, jusqu'à la fin de la guerre. Là encore, dominaient chez mon père les souvenirs heureux de sa jeunesse, l'apprentissage du ski ou le soin apporté aux chevaux à la ferme, en échange de la subsistance quotidienne et d'un abri relatif.

Finalement, les quatre membres de la famille s'en sont sortis sains et saufs et ont renoué le fil de leur existence laborieuse dans les Ardennes ; le seul véritable drame fut la mort de mon grand-père, quelques années plus tard à l'âge de 50 ans, d'un infarctus. Son cœur, d'après le rapport médical, était complètement usé et ressemblait à celui d'un très vieil homme. Étaient-ce les épreuves de l'émigration, de la guerre, de sa responsabilité de chef de famille, dans un contexte aussi anxiogène, nul ne peut vraiment l'affirmer, mais c'est ainsi que mon père le ressentait, et son attachement pour sa famille semblait vouloir compenser cette perte trop précoce d'un père, à l'âge de 25 ans. C'est cet attachement familial qui a toujours signifié pour moi sa judéité, à côté de l'accent savoureux de ma grand-mère et des plats juifs qu'elle cuisinait pour nous. Analphabète, parlant mal le français, elle n'était que peu à même de nous donner des renseignements précis sur le passé polonais, à part les quelques mots de yiddish émaillant les conversations qui attestaient le lien à l'origine lointaine, à côté du nom de famille qui restait la pierre de touche d'une forme d'altérité, et était d'ailleurs souvent remplacé par le prénom francisé de mon grand-père. J'ai grandi avec cette marque discrète de la différence, et ce n'est qu'en apprenant le yiddish à l'âge adulte que j'ai pu nourrir d'images et de vie par les mots l'absence de traces en quoi consistait pour moi l'origine juive de ma famille paternelle.

La mort de mon père m'a laissée avec peu de possibilités de combler ces lacunes ; j'ai retrouvé quelques photos, quelques papiers d'identité, très

peu de choses finalement, et l'incertitude de ce non-savoir semble plutôt s'augmenter de l'indécision des noms propres, toujours différents, d'un papier officiel à l'autre. Leizer, Lejzov, Lelev, Lejza, Lev, quel était finalement le vrai prénom de mon grand-père, que tout le monde appelait simplement Monsieur Léon ? Et ma grand-mère, née apparemment à Nadany, Pologne, nom que je n'arrive pas à retrouver sur Google, peut-être a-t-il été déformé par l'administration française, ou bien est-ce un trop petit village pour laisser une trace sur internet, comment savoir ?

Mais cette « invisibilité » n'est peut-être que l'envers d'un trop-plein de visible, ou d'audible, telle justement la difficulté pour la plupart des gens à identifier ou même à prononcer mon nom de famille, qui n'est pas « typiquement » juif, mais qui n'est pas non plus complètement polonais. Il se disait dans la famille que c'était mon grand-père qui avait fait franciser le nom d'origine, et je l'ai longtemps cru, jusqu'à ce que je retrouve sur internet mon nom tel quel, porté manifestement par des Argentins, et s'il a été modifié volontairement, mon grand-père n'en était donc pas le seul responsable.

C'est cette indécision entre visible et invisible, entre stratégie assumée d'intégration chez un « juif de la campagne » (*dorfsyid* en yiddish, un personnage que l'on trouve souvent dans la littérature du shtetl, et qui désigne un membre isolé de la communauté, vivant en contact étroit avec la société environnante) et maintien d'une différence discrète, mais inaliénable, qui m'a été transmise comme seul passeport vers mes origines ; mais elle m'est apparue dans une lumière nouvelle lorsque j'ai trouvé dans les rares papiers de mon père la photocopie d'un document officiel de la sous-préfecture, daté du 20 janvier 1942 et adressé au maire de la commune. L'objet en est celui des « naturalisations », en fait de la dénaturalisation des Juifs d'origine étrangère, comme je le découvre en lisant le document.

La première page, tapée à la machine, émane du sous-préfet, les deux pages suivantes, écrites à la main avec quelques ratures, sont la réponse du maire. Ce document, pour moi bouleversant, a été retrouvé dans les archives de la ville et alors transmis à mon père. J'en connaissais l'existence, mais c'est en le relisant après sa mort, qu'il prend à mes yeux toute son importance.

Voici la transcription de la page officielle :

M. le Préfet des Ardennes m'informe que la Commission de Révision des Naturalisations a exprimé le désir d'obtenir des renseignements complémentaires concernant les nommés KSIAZENICER Lejzou, né le 23 mai 1901 à Varsovie (Pologne) ; et Hammer Héna, épouse KSIAZENICER, née le 8 août 1901 à Nadany (Pologne), demeurant à VOUZIERS, précédemment 27 rue Chanzy.

En conséquence, je vous serais obligé de vouloir bien :

Me donner toutes les indications sur la conduite, la moralité, les fréquentations, la manière de vivre et les occupations des intéressés ;

Faire produire toutes pièces justificatives concernant les services militaires accomplis par M. KSIAZENICER, dans la Légion étrangère ou les Armées alliées ;

Me renseigner sur l'attitude des intéressés au point de vue national et à l'égard de nos institutions.

Indiquer s'ils font l'objet de suspicions ou de poursuites judiciaires ; si oui, à la suite de quels faits (les préciser) ;

Me faire connaître votre avis motivé sur le maintien ou le retrait de la nationalité française.

La réponse du maire est bien sûr orientée par le questionnaire et tend à « disculper » ma famille de toutes les suspicions implicites de la demande préfectorale. Elle entraîne par conséquent une surexposition des questions « raciales », qui tend à invisibiliser une famille manifestement bien intégrée à la vie locale, et de fait à la soustraire au moins momentanément à la persécution. Ce faisant, elle a sans doute en partie sauvé la vie de mes grands-parents, mais paradoxalement elle leur dénie en même temps un anonymat qu'ils revendiquaient comme leur liberté d'immigrés récents, anxieux de se fondre dans le délicat tissu social d'une petite ville française.

Elle donne la date de leur naturalisation, le 21 septembre 1939, obtenue sans doute en fonction du danger que représentait dès cette époque le statut de « juif étranger », ce qui en soi est déjà une preuve de leur tentative plutôt réussie d'intégration. Elle certifie également leur date d'installation dans la commune (en 1932), mais je crois savoir qu'ils ont résidé un certain temps auprès de membres de la famille déjà arrivés en France, avant de

s'installer séparément dans les Ardennes, et donc je ne sais pas exactement à quel âge mon père est arrivé en France, parfois il disait à 2 ans, d'autres à 4 ans. En fait il ne le savait peut-être pas lui-même.

La défense du maire est un décalque précis des injonctions antisémites de l'époque, leur visibilité est éclatante à travers ces lignes qui me frappent de toute leur force, comme un éclair directement émané du passé, rendant leur factualité aveuglante et blessante. Je m'explique pourquoi mon père tentait si obstinément de s'invisibiliser, de se rendre « semblable », tout en s'affirmant juif au plus profond de lui-même.

« Chez Lejzov (dit Léon) et Héna (dite Françoise), le type juif semble être un accident, car ni l'un ni l'autre n'ont le faciès habituel qu'on rencontre chez les Israélites. Il a fallu les diverses ordonnances de l'Armée d'occupation pour que les habitants de Vouziers apprennent que Léon et sa femme étaient de religion juive. Leur caractère, leurs manières de vivre, leur mode de commercer n'ont rien de juif. Jusqu'à la propreté méticuleuse dans l'ordonnance de l'habitation, sur eux-mêmes, sur leurs deux enfants qui peuvent être donnés comme modèles à beaucoup, tout, en un mot, indique qu'ils ne sont, ni l'un ni l'autre, juifs au sens très souvent donné par la langue française ».

Si telle est la « défense » de l'étranger, on se demande comment s'exprimerait l'accusation, si par malheur telle autre famille n'avait pas été aussi scrupuleusement attachée à une apparence soignée ! (et de fait sur les photos, mes grands-parents, mon père, sa sœur sont plutôt « élégants »).

En voulant les invisibiliser, le document administratif laisse aussi percevoir la dangereuse « visibilité » juive, en cette époque qui voit s'accroître la persécution raciale, ce tournant décisif de l'année 1942 qui a été illustré récemment par un remarquable documentaire sur Arte.

Le deuxième point, celui de la « moralité » est traité avec la même brutalité pleine de « bonnes intentions » : « vivant en famille sans fréquentations douteuses. Les deux enfants travaillent régulièrement ». De fait, mon père a arrêté l'école après le certificat d'études à cause de la guerre et il n'a jamais repris ensuite. Il a travaillé toute sa vie au magasin, mais à ce moment-là, mes grands-parents avaient dû quitter leur habitation et leur commerce et je me demande comment ils survivaient.

Un peu plus loin, la lettre souligne que Léon « a cherché du travail, car sinistré à 100 %, il ne lui restait plus rien, et les Décrets pris contre les Juifs l'avaient empêché de se réinstaller. Il n'a rien trouvé, les employeurs possibles ayant sans doute eu peur des représailles gouvernementales ». Est « visible » ici clairement la responsabilité du gouvernement français, à côté de la mention précédente de l'Armée d'occupation. L'Histoire s'incarne dans l'archive et sa visibilité passe par l'invisibilisation de la victime émissaire, son explicitation témoigne d'un mélange d'acceptation routinière de l'état d'exception et de désir arbitraire d'y soustraire un acteur occasionnel. Si ma famille a échappé au pire, il n'en a pas été de même de deux autres familles juives de la commune, qui ont, elles, été déportées. Peut-être n'ont-elles pas su réagir à temps à la menace et prendre la fuite, mais peut-être aussi ne jouissaient-elles pas de la même « bienveillance » de la part des autorités communales. Dans ma ville natale une école maternelle porte aujourd'hui le nom de Dora Levi, celui d'une autre jeune résidente juive de 14 ans déportée à Auschwitz avec ses parents.

La lettre réaffirme ensuite le caractère inoffensif et apolitique des activités de la famille, et souligne par contre positivement l'investissement du chef de famille dans l'Union commerciale et le club sportif, en particulier l'association de football « qui lui a coûté des sacrifices d'argent appréciables » : façon évidemment maladroite de contrer le stéréotype du juif « rapace » et de souligner l'engagement social au côté des membres de la collectivité, mais qui débouche paradoxalement sur une nouvelle visibilité. Mon père a hérité de ce souci d'insertion sociale et a toujours revendiqué cette forme de « notabilité » au sein d'associations professionnelles ou philanthropiques. La lettre poursuit en concluant que « leurs collègues commerçants de la ville ont *conservé* (l'italique est de moi) avec eux les relations les plus cordiales. » Et pour clore le tout, la mention, trop belle pour être vraie, que le portrait du maréchal Pétain trône dans le salon familial, dans la petite maison où la famille a été relogée au retour de l'exode (les Ardennes à l'époque étaient « zone interdite ») ! Là encore, c'est une « réponse » directement calquée sur le questionnaire et les exigences politiques de la période « au point de vue national ».

Et la lettre de s'achever, de façon très affirmative (mais on frémit d'imaginer d'autres options) : « En conclusion, et pour répondre à votre dernière demande, j'estime que la nationalité française peut être maintenue à cette famille qui pourrait être donnée en exemple à bien des familles françaises. Le retrait de cette nationalité française qu'ils ont attendue avec espoir pendant de nombreuses années causerait, j'en suis persuadé, à l'un et à l'autre, une peine infinie ».

Outre le fait que l'on peut trouver assez étonnant ce style administratif presque fleuri, on est frappé par l'indécision des marqueurs et des stratégies de visibilité et d'invisibilisation conjointe dans le contexte pervers de l'époque. Une famille qui ne demande qu'à être confondue avec les autres habitants de la petite ville, se trouve soudainement mise en lumière de façon brutale et maladroite, donnée en exemple, mais en même temps menacée du pire, et n'y échappant que de justesse, peut-être justement parce que le maire connaissait et appréciait mon grand-père, ce juif qui avait su trouver le chemin d'une certaine entente avec son entourage français, mais qui néanmoins ne pouvait échapper au marquage et à la stigmatisation de l'époque.

Cette lettre, si elle ne m'a véritablement rien appris au plan historique et si elle ne me délivre une image de ma famille que filtrée (et bien sûr faussée) par les énoncés d'époque (tels ces commentaires d'actualités aux voix si reconnaissables qu'on écoutait autrefois au cinéma), m'a confrontée de manière très frontale à l'ignominie de la période que mon père ne me transmettait que de façon volontairement euphémisée. J'ai réalisé en lisant que l'invisibilisation, au sens d'oppression et refus de la différence, s'inverse de façon perverse en un précaire jeu de balancier entre visible et invisible. Pour mon grand-père, à qui incombait la responsabilité de sauver sa famille, il a fallu jouer d'habileté et de ruse afin d'échapper aux multiples pièges tendus par la situation historique : se déguiser lui et sa femme en pêcheur et en paysanne pour passer la ligne de démarcation, ne pas aller se faire enregistrer en tant que juifs en arrivant en zone libre, se sauver à temps, et des Ardennes, et du Mont-Dore, avec souvent des renseignements glanés auprès des petits fonctionnaires locaux, voire même d'un soldat allemand probablement déjà averti du sort des Juifs à l'Est. La chance

était qu'ils avaient l'air plus polonais que juifs, et que les enfants élevés en France n'avaient pas d'accent. Leur degré d'assimilation lui-même pouvait être un facteur favorable, comme en témoigne « l'éloge » paradoxal de ce à quoi devait ressembler une assimilation réussie, produit par l'auteur du document. On n'est cependant encore qu'en janvier 1942. L'on sait aujourd'hui que rapidement plus aucune différence ne sera faite entre les différentes façons d'être juifs, et que même les plus « français » d'entre eux n'auront bientôt plus aucune chance.